CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1569 **Valable du 08/01/2026 au 07/01/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/07/2012
Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Dénomination sociale : A3D

17 RUE DES FRERES LUMIERE
14120 MONDEVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 752 286 690 00058
Code NACE : 4311Z
Numéro caisse de congés payés : 3001684-001

Assurance Responsabilité travaux :
GENERALI IARD AT 996 792

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
GENERALI IARD AT 996 792

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 02 31 82 30 15 **Fax :**
Portable : 06 63 60 57 19
Responsabilité légale : FAIZANT FABRICE GÉRANT

Responsable Technique :

Site internet :
E-mail : contact@a3d-demolition.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	7	EFF2A	1 072 887	CA4
Dans l'activité	3	EFF1	0	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification probatoire	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Niveau d'empoussièrement : 0 - Date màj du D.U. :	08/01/2026	07/01/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 17/08/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025